

Du même auteur

L'ouvrier français en 1970

en collaboration avec G. Adam, F. Bon, J. Capdevielle
A. Colin, 1971

Les syndicats ouvriers en France

en collaboration avec J. Capdevielle
A. Colin, 1976, 3^e éd.

L'univers politique et syndical des cadres

en collaboration avec G. Grunberg
Presses FNSP, 1980

Les syndicats européens et la crise

en collaboration avec Klaus Armingeon *et alii*
Presses universitaires de Grenoble, 1981

La parole syndicale

en collaboration avec A. Bergounioux *et alii*
Presses universitaires de France, 1982

René Mouriaux

La CGT

Éditions du Seuil

4. Une conception marxiste du syndicalisme

« Chacun sait à part soi que le monde comme il va est inacceptable ; on aime bien que cela soit écrit, pour l'honneur de l'humanité ; quitte à l'oublier quand on retourne aux affaires. »

Merleau-Ponty (Maurice), *Éloge de la philosophie*, Paris, Gallimard, 1953, p. 49.

« Contre la nature, personne ne peut affirmer un droit. Mais dans l'État social, tout défaut prend aussitôt la forme d'un tort fait à telle classe ou à telle autre. »

Hegel (Georg Wilhelm Friedrich), *Philosophie du droit*, 1831, trad. Éric Weil in *Hegel et l'État*, Paris, Vrin, 1966, p. 95.

Quelle que soit leur sensibilité politique, philosophique ou religieuse, les militants actifs de la CGT ont une conception marxiste du syndicalisme. Lors du CCN des 6, 7 et 8 octobre 1981, majoritaires et minoritaires se reprochaient mutuellement de ne pas être fidèles au « syndicalisme de masse et de classe ». Cette identité de vue dans le désaccord ou cette opposition à l'intérieur d'un même discours réclame explication. Quels sont les schèmes idéologiques partagés et pourquoi leur adoption n'entraîne-t-elle pas l'unanimité ?

« Le mouvement syndical, qui rassemble en son sein des travailleurs de toutes opinions, ne prétend pas fonder l'orientation de son action sur la théorie, bien qu'il en incorpore quelque chose par l'expérience et les débats en son sein¹. » Cette

1. Moynot (Jean-Louis), *L'Humanité*, 30 décembre 1975.

déclaration d'un secrétaire confédéral exprime bien la conception globale du syndicalisme que la CGT entend promouvoir. Mouvement de masse, la CGT ne se réclame pas d'une philosophie explicite comme peuvent le faire un parti ou une Église. Selon les termes de l'article 1^{er} de ses statuts, elle s'inspire des principes « qui dominent l'histoire du mouvement syndical français ».

1. Les sources du syndicalisme CGT.

La conception du syndicalisme de la CGT trouve ses origines idéologiques et sociologiques dans le syndicalisme révolutionnaire. A l'épreuve de la Première Guerre mondiale, ce courant original subit l'attraction du léninisme, dont la conception du syndicalisme radicalise celle de Karl Kautsky. Sous la férule de l'Internationale syndicale rouge, la CGT-U s'applique à transformer l'héritage de Victor Griffuelhes. Elle engage avec plus ou moins de bonheur une série de ruptures : refus des minorités agissantes, refus du mépris de la politique, refus du « jusqu'aboutisme ». La grève de juin 1936 donne forme au projet d'un « syndicalisme de masse et de classe », dont Benoît Frachon est le principal artisan.

Dans les livres comme dans les brochures de formation consacrés à la nature et au rôle des syndicats, la CGT cite des passages de *Misère de la philosophie* et de *Salaire, Prix et Profit*, la résolution de l'Association internationale du travail de 1866 où Karl Marx traite des luttes économiques. Les écrits de Benoît Frachon demeurent une source inépuisable de citations et d'enseignements. L'importance qui leur est accordée les situe sur le même plan que les documents des congrès. Les ouvrages d'Henri Krasucki et de Georges Séguy n'ont pas éclipsé la diffusion et la lecture du recueil d'articles *Au rythme des jours*.

2. Les principes de base.

L'article 1^{er} des statuts de la CGT expose succinctement mais clairement les principes de base sur lesquels repose sa conception du syndicalisme.

Un syndicalisme de masse et de classe.

La CGT se veut l'organisation de tous les salariés, « sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses ». Elle refuse toute ségrégation, toute forme d'élitisme. Elle souligne avec fierté que ses rangs sont plus diversifiés que ceux d'aucune autre centrale : l'anticommunisme, le confessionnalisme ou le catégorialisme n'interviennent pas de son chef pour restreindre les bases de syndicalisation.

Sa conception du syndicalisme de classe débouche sur des « objectifs revendicatifs unificateurs ». La CGT estime les trouver en prenant en compte les besoins suscités par le mouvement économique. Une controverse a d'ailleurs opposé Edmond Maire et Henri Krasucki sur ce point, au début des années soixante-dix². Le secrétaire de la CGT avait écrit dans *la Vie ouvrière* : « Les revendications, ça ne s'invente pas, c'est ce que la masse des travailleurs ressent comme un besoin, une nécessité qu'elle croit possible d'obtenir par l'action. » Au nom de la commission exécutive de la CFDT, Edmond Maire relève que « les revendications de la CGT découlent d'une théorie ». Henri Krasucki répond : « Les aspirations collectives ne se façonnent pas à partir des idées que l'on peut avoir sur la société future ni avec des intentions, mais s'expriment à partir des besoins immédiats de façon à permettre de rassembler tous les intéressés. »

La CGT s'applique donc à défendre les intérêts généraux des salariés. Toutefois, elle estime nécessaire d'organiser une activité

2. Éditorial de *la Vie ouvrière*, 4 novembre 1970. Éditorial de *Syndicalisme*, 13 novembre 1970. *L'Humanité*, 17 novembre 1971.

spécifique en faveur de couches ou de catégories sociales particulières. Dans le vocabulaire CGT, les couches sociales désignent soit des fractions de classe (comme les manœuvres, les OS, les OP pour la classe ouvrière), soit des groupes situés entre les deux classes fondamentales, comme les salariés non ouvriers. Les catégories sont des groupes sociaux transversaux aux classes, comme les jeunes, les femmes, les immigrés. A l'intention de ces dernières, la CGT a mis en place des commissions spécialisées chargées d'appréhender les problèmes et de stimuler les initiatives à leur sujet. De même, dans les années soixante, la CGT a incité à considérer de plus près les problèmes propres aux ETDA (employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise) dans les fédérations ouvrières, ou, au début des années soixante-dix, ceux des OS. Seule la couche des ingénieurs, cadres et techniciens (ICT) a été jugée assez originale pour envisager son rassemblement dans des structures largement autonomes, celles de l'UGICT.

Les salariés situés au-dessus des personnels d'exécution, ouvriers et employés, ont toujours posé un problème pour le mouvement syndical français. La CGT d'avant 1914 avait écarté de ses rangs quiconque était détenteur, directement ou par délégation, d'une parcelle d'autorité³. En 1905, s'était constituée une fédération des dessinateurs. Après la Première Guerre mondiale, la CGT-U manifeste d'abord des sentiments très hostiles à l'égard de l'encadrement. La CGT, en revanche, favorise la création d'une union des syndicats de techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture (USTICA), qui rassemble surtout des réformistes, mais aussi des anarchistes et des communistes. Après divers avatars, lorsque la CGT se réunifie, l'union qui prolonge l'USTICA fusionne avec la fédération des dessinateurs, donnant naissance à une fédération des techniciens. Un appel solennel est lancé en direction des ingénieurs. La nouvelle organisation va connaître une croissance brutale et un déclin tout aussi subit en raison de querelles internes, de la méfiance qu'elle suscite chez les fédérations ouvrières et employées, de la concurrence renforcée que les syndicats autonomes, soutenus par le patronat, lui font à partir

3. Leroy (Maxime), *La Coutume ouvrière*, Paris, Giard et Brière, 1913, t. I, p. 92.

de 1937. A la Libération, la CGT dissout la fédération des techniciens et, pour contrebalancer l'influence de la CGC, crée un cartel confédéral des cadres qui se propose d'assurer leur expression propre dans le secteur privé, en particulier au sujet de la sécurité sociale. La scission affecte très gravement le mouvement cadre à la CGT et celle-ci décide de constituer, en 1948, une union générale des ingénieurs et cadres (UGIC) aux structures beaucoup plus indépendantes que celles du cartel et aussi plus englobantes, puisqu'elle vise tous les secteurs d'activité. L'UGIC publie un journal, *Travail et Technique*, et assure une activité spécifique qui décroît progressivement malgré un regain de dynamisme à l'occasion des grèves d'août 1953. En 1963, la CGT décide de relancer l'UGIC, qui deviendra UGICT en 1969 par adjonction des techniciens à son champ de syndicalisation. Sous l'impulsion de René Le Guen, l'UGICT progresse en suscitant des unions fédérales auprès des fédérations et des commissions auprès des unions départementales. Lors des élections prud'homales, l'UGICT a recueilli 16,8 % des suffrages dans la section « encadrement », venant en troisième rang après la CGC et l'UCC-CFDT. L'UGICT a sans doute été handicapée dans son développement par la querelle intérieure à la gauche. Elle n'a pas surmonté toutes les préventions que nourrissent à son égard les militants de la CGT les plus attachés à son caractère intercatégoriel. Ici ou là, des réflexes ouvriéristes demeurent et parmi les fonctionnaires s'affirme le souci de ne pas diviser l'unité du corps, quitte à masquer les phénomènes d'autorité qu'il renferme en son sein.

Se voulant organe fédérateur de toutes les énergies salariales, la CGT se propose de les entraîner dans la lutte des classes. Pour la centrale, l'histoire contemporaine demeure dominée par l'affrontement entre la grande bourgeoisie et la classe ouvrière. Il ne s'agit pas d'un choix subjectif, d'un parti pris de la lutte pour la lutte, mais, à ses yeux, du constat d'un conflit central qui s'enracine dans le processus de l'exploitation capitaliste. Chercher à réduire les antagonismes sociaux est, dans cette perspective, non seulement illusoire mais dangereux : l'option conciliatrice désarme l'exploité et légitime l'exploiteur. La bonne volonté des individus ne peut rien contre la logique du mode de production

dominé par le profit et l'accumulation du capital. Le syndicalisme CGT groupe les salariés pour assurer leur défense contre les empiètements du capital et favoriser leur émancipation.

L'anticapitalisme fondamental de la CGT implique son indépendance à l'égard du patronat et de l'État. La CGT refuse ce qu'elle appelle la « collaboration de classes », c'est-à-dire la recherche de l'entente avec l'adversaire. Une grande partie de son discours vise à mettre en évidence la responsabilité des chefs d'entreprise et du gouvernement dans les difficultés que supportent les travailleurs. La CGT évoque généralement ensemble les deux composantes du couple des exploités, bourgeoisie de la société civile et grands commis de l'appareil d'État, parce qu'elle juge ces derniers, en dépit d'une marge d'autonomie, au service de la première. Elle a longtemps porté une attention quasi exclusive aux grandes entreprises, mais une commission exécutive de juillet 1980 a souligné l'importance numérique des travailleurs dépendant des petites entreprises et les particularités de leur condition.

Dans le combat contre le capital, la CGT estime qu'il faut savoir conclure des compromis. Des succès, même limités — forcément limités et précaires tant que le mécanisme de l'exploitation n'a pas été profondément modifié par des réformes de structures —, améliorent la condition des travailleurs, stimulent leur confiance, avivent leur conscience que des changements sont possibles à condition de se battre. A ce propos aussi, une polémique a surgi à l'époque des contrats de progrès, cette fois entre la CGT et le journal *le Monde*, sur les critères qui permettent d'apprécier la nature d'un compromis. Gilbert Mathieu posait la question : « Où passe, pour la CGT, la distinction entre les " bons " et les " mauvais accords " ? », avant d'évoquer les signatures de la centrale, particulièrement nombreuses en matière d'intéressement. Henri Krasucki répond : « Curieuse question pour un économiste : par l'évaluation de ce qu'il y a dedans, monsieur, et de ce qu'il n'y a pas [...] comme tout accord ! Nous sommes pour les accords qui représentent un progrès réel et contre ceux qui portent tort aux travailleurs ⁴. »

4. Mathieu (Gilbert), « M. Séguéy veut interrompre à l'EGF la trêve sociale préconisée par les pouvoirs publics », *Le Monde*, 7 janvier 1970. Krasucki (Henri), « Une réplique de masse », *L'Humanité*, 7 janvier 1970.

Après avoir été presque complètement écartée de la vie contractuelle pendant la période de la guerre froide, la CGT s'est réinsérée dans les négociations professionnelles et interprofessionnelles. Si elle mène de grandes batailles contre les accords qu'elle juge d'importance stratégique de faire échouer dans la forme proposée, comme à l'EDF en 1969 ou pour la réduction du temps de travail en 1980, elle n'adopte pas une attitude systématique de refus, comme le montrent les statistiques disponibles sur les négociations salariales⁵.

Dans le même temps qu'elle met en garde contre un maximalisme « irresponsable » s'agissant des objectifs, la CGT souligne les dangers de l'extrémisme en matière de modes d'action. Avant de recourir à la grève, qui doit être l'arme ultime, elle prône des expressions collectives qui permettent à la fois une gradation de l'attaque, un processus de mobilisation, tout en minimisant le coût économique pour les salariés. Distribution de tracts, meetings, délégations, pétitions sont autant de moyens pour exprimer le mécontentement, antérieurs à l'ouverture du conflit frontal, préalables, si l'on peut dire, à l'arrêt de travail.

Au cas où l'action doit être poursuivie, le recours aux bras croisés est envisagé. Il peut prendre des formes différentes avec des intensités variables depuis le débrayage jusqu'à l'arrêt illimité, avec des extensions diverses depuis le conflit d'atelier ou de bureau jusqu'au mouvement national en passant par les luttes d'entreprise, de branche, de région. La CGT n'exclut aucune modalité de combat syndical. Elle souhaite seulement que les multiples initiatives s'épaulent et se donnent pour tâche de favoriser les convergences. En octobre 1971, la commission exécutive avait adopté, au lendemain du conflit du métropolitain, un document intitulé « Pour une action syndicale responsable et efficace », qui insistait sur une double nécessité, celle de conduire la lutte avec l'adhésion consciente des intéressés et celle de favoriser au maximum le soutien de l'opinion publique. La CGT s'opposait ainsi aux « manipulations gauchistes » et à l'« aventurisme ». Par la suite, elle a estimé que le document de 1971, très marqué par la conjoncture de l'époque, avait parfois favorisé une pratique « étriquée ». La CGT refuse de s'enfermer dans des

5. Jezequel (Claude), « Aperçus statistiques sur la vie conventionnelle en France », *Droit social*, n° 6, juin 1981, p. 462-465.

schémas préétablis et invite ses organisations à prendre toutes les initiatives qui s'offrent à elles dans un processus de « démocratie de masse⁶ ».

En fonction de cette orientation pour une action multiforme et mobile, la CGT exprime d'expresses réserves à l'égard des caisses de grève. Certes, elle accepte la situation qui prévaut dans la fédération du livre en raison de l'histoire particulière d'une corporation aux caractéristiques très accusées. Elle a soutenu, apprécié et salué la lutte des travailleurs du *Parisien libéré* en 1976. Néanmoins, elle estime qu'en dehors de cas précis et limités comme celui du livre, la mise en place de caisses de grève, que la CFDT défendait, représente une illusion et un danger. A ses yeux, aucun trésor de guerre ne sera jamais suffisant pour faire plier le patronat. L'issue favorable des conflits n'est pas à chercher dans de solides réserves, mais dans la combativité et la solidarité des travailleurs. S'insérer dans la logique de l'épargne risque même d'entraîner la subordination des conflits à l'état des finances.

Selon les articles 28 et 29 de ses statuts, la CGT se fixe pour tâche de conduire les actions interprofessionnelles nécessaires au plan national et d'assurer la solidarité matérielle et morale aux travailleurs en lutte. L'élévation du niveau des luttes et leur extension, que prône la CGT, impliquent-elles la recherche de la grève générale comme en 1968 ? La CGT ne se rattache plus à la vision catastrophiste du syndicalisme révolutionnaire ; elle lui oppose la pratique de la « grève de masse ». Dans l'allocution de clôture que Georges Séguy a prononcée lors du colloque tenu en mai 1978 sur « Mai 1968 », le secrétaire général de la CGT a précisé que l'idée de constituer un comité central de grève n'est jamais venue en débat au cours de l'action, parce qu'elle ne correspond pas à sa conception de la lutte de masse.

Au total, le premier principe du syndicalisme CGT se résume

6. L'acceptation de pratiques « illégales » (séquestrations, occupations, etc.) est facilitée par l'assurance de contrôler la situation. Une sensibilité favorable à l'action directe a toujours été perceptible à la CGT. Au congrès de 1967, les récits des grèves, très combatives et originales dans leur forme, de Sud-Aviation-Marignane et Saint-Nazaire furent accueillis par une tempête d'applaudissements.

donc dans la formule traditionnelle depuis le second après-guerre : syndicalisme de masse et de classe. Si le début du syntagme exprime bien l'ouverture à tous les salariés, sa fin exprime maladroitement l'option anticapitaliste. Dans les cours de formation, il est parfois indiqué que l'expression « syndicalisme de masse et de lutte de classes » serait plus appropriée⁷.

Démocratie syndicale et démocratie ouvrière.

Le second principe fondamental du syndicalisme selon la CGT, celui de la démocratie, joue à deux niveaux.

D'abord, à l'intérieur de l'organisation syndicale. La CGT prône une participation active et libre de ses adhérents. Tout en tolérant des pratiques issues du passé comme dans le livre ou les ports et docks, elle est en règle générale hostile à la cotisation obligatoire, à l'affiliation par contrainte. Elle souhaite que les revendications, les formes d'action, soient élaborées par tous les membres du syndicat. Pour la centrale, « l'activité de masse suppose le débat de masse ».

La CGT insiste beaucoup sur la nécessité de pratiquer une discipline volontairement consentie, comprise et conçue par le plus grand nombre. Elle souligne que la classe ouvrière ne constitue pas une armée que des généraux commandent. Dans leur diversité, les travailleurs se rassemblent et s'unissent consciemment, et l'organisation qu'ils se donnent, la CGT, vit de cette recherche de l'entente et de l'intérêt commun. La CGT met donc en garde contre le « bureaucratisme », contre le commandement d'en haut, les mots d'ordre parachutés et les consensus décrétés. Elle note que, dans le passé, une solidarité instinctive a pu jouer, mais que l'évolution des mentalités rend encore plus indispensable l'expression directe des syndiqués.

La CGT ne présente pas cette option pour l'implication du plus grand nombre dans la vie syndicale comme une voie simple et royale. Elle indique avec force que le fonctionnement du syndicat sur cette base, sur la base pour ainsi dire, est un enjeu.

7. L'origine de l'expression « syndicalisme de masse et de classe » mériterait d'être éclaircie. La substitution de la « lutte de classe » à la « lutte des classes » s'est opérée à la SFIO pendant l'entre-deux-guerres. Cf. Martinet (Gilles), *La Crise française*, Paris, Éditions du Pavois, 1945, p. 89.

L'adversaire peut utiliser le processus démocratique pour insuffler ses idées au sein du mouvement syndical ; il peut contribuer à paralyser le courant de lutte de classes en s'appuyant sur les illusions, les hésitations, les craintes qui existent parmi les travailleurs. La CGT met donc en évidence les ambiguïtés de la démocratie ; elle estime toutefois que ses positions triompheront durablement non en négligeant les aspects formels de la démocratie, mais en développant toutes ses virtualités pour que les positions de classe soient adoptées par les membres de la classe.

Pour assurer l'échange, le brassage des idées au sein de l'organisation, la CGT estime qu'il est bon de placer aux postes de direction des militants de sensibilités différentes. En revanche, elle est opposée à la constitution de tendances ou de courants organisés en son sein. Selon elle, la formule des tendances stérilise les débats en transformant toute divergence en affrontement systématique et paralyse la démocratie en substituant à la logique de la majorité celle de la fidélité au groupe d'affinité. Ainsi, la CGT reproche à la tendance Force ouvrière d'avoir refusé la discipline confédérale en se structurant et en privilégiant la solidarité minoritaire. De manière moins explicite, elle porte un jugement négatif sur le fonctionnement de la Fédération de l'éducation nationale, qui ne bénéficierait d'aucune discussion interne mais connaîtrait une perpétuelle discorde.

Sans porter atteinte aux statuts qui écartent toute distinction dans l'affiliation, la CGT estime qu'il est raisonnable de tenir compte des sensibilités différentes qui sont rassemblées dans ses rangs. Une règle non écrite a été observée depuis la troisième scission, selon laquelle le bureau confédéral est composé pour une moitié de communistes et pour l'autre de non-communistes. Lorsque Louis Saillant a quitté le secrétariat général de la FSM en 1968, il a rejoint le bureau confédéral sans qu'un communiste supplémentaire ait été introduit pour assurer la parité. De même, à la fin de l'année 1980, le départ de deux non-communistes, René Buhl et Jacqueline Lambert, n'a été compensé que par l'arrivée d'un seul nouveau, Alphonse Véronèse. La règle non écrite n'a donc pas une rigidité absolue⁸.

Le 40^e congrès a renouvelé l'encouragement à la promotion de

8. *Le Peuple*, n° 1096-97, 1^{er} décembre 1980, p. 45.

cadres non communistes. La richesse de la CGT résulte de la conjugaison qu'elle réalise à la base de sensibilités différentes et, à ses yeux, il serait regrettable de se priver dans les divers organes de direction des apports possibles de chaque composante. La présence de socialistes a été longtemps contrariée par la SFIO elle-même. Elle s'est accrue pendant la période du programme commun et, depuis la rupture de l'Union de la gauche, se poursuit de manière conflictuelle. Les affrontements internes, qui ont pris une forme aiguë à la CE du 4 mars 1981 et ont abouti à un constat de désaccord au CCN des 6, 7 et 8 octobre 1981, posent en des termes nouveaux la question de la collaboration des socialistes au sein de la CGT. La majorité confédérale entend désormais assurer l'homogénéité de la centrale. Georges Séguy a confirmé cette orientation : « L'esprit d'ouverture qui s'est dégagé du 40^e congrès, l'impulsion qu'il a donnée à la démocratie dans la CGT n'ont rien à voir avec l'opportunisme. »

Tout laisse penser que la CGT portera toute son attention sur les sans-parti, les musulmans et les catholiques. Les raisons qui militent en faveur des deux premiers groupes se comprennent aisément. D'un côté, l'ouverture est pratiquée vers de grandes masses de salariés sans attache politique explicite, de l'autre vers une part importante des immigrés.

La prise en compte du phénomène catholique mérite une explication plus longue. Par tradition idéologique et sociologique, la CGT relève de l'univers laïque et même anticlérical. Avant 1914, le syndicalisme révolutionnaire ne partage absolument pas le point de vue de Jules Guesde qui refuse d'identifier conscience de classe et athéisme. La CGT milite activement contre Dieu et contre l'Église. Les rares catholiques qui adhèrent à la centrale rouge la quittent pour motif religieux. Deux piliers de la future CFTC, Charlemagne Broutin et Maurice Guérin, ne reprennent pas leur carte, le premier en 1912, le second en 1913, en raison de l'atmosphère antireligieuse qui règne dans l'organisation. Le Sillon, mouvement démocrate et chrétien créé par Marc Sangnier, avait conseillé en 1906 de rejoindre les rangs de la CGT — il est vrai dans la ligne d'Auguste Keüfer. Loin de répondre positivement à ce mouvement, *la Vie ouvrière* le dénonce et salue férocement sa disparition : « Le Sillon était condamné à mourir, condamné à une mort aussi sûre. Il est même fâcheux que le pape ait pris les devants. Avant dix ans, nous l'aurions vu sombrer [...]

Parmi pas mal de défauts, l'ouvrier français possède quelques qualités précieuses et profondément enracinées : dans le nombre, il y a la méfiance pour tout ce qui vient de l'Église, éternelle complice des riches [...] La pierre sur laquelle nous construirons notre cité est solide, M. Sangnier. Rien ne prévaudra contre elle⁹. »

Dans l'entre-deux-guerres, ni la CGT-U ni la CGT ne touchent à l'orientation antireligieuse, que l'existence de la CFTC conforte. Les deux courants de la CGT réunifiée sont d'accord pour l'écarter de la négociation de Matignon. Toutefois, alors que Maurice Laudrain et la revue *Terre nouvelle* incitent les catholiques à adhérer à la CGT, un thème nouveau apparaît. En 1937, dans une brochure confédérale, Albert Gazier avance qu'il y a plus de catholiques à la CGT qu'à la CFTC. Raymond de Lage, syndicaliste catholique, n'en estime pas moins, à la même époque, ne pas trouver à la CGT « le climat de la liberté que nous aimons ».

Après 1944, l'anticléricalisme militant ne s'exprime plus publiquement à la CGT. Des hommes comme Benoît Frachon ou Gaston Monmousseau conservent une profonde aversion pour l'Église ; mais ils se gardent de la manifester. Lorsque les prêtres-ouvriers sont conduits à adhérer à la CGT, ils y sont accueillis avec faveur. Benoît Frachon prend plaisir à conclure le 28^e congrès de 1951 en joignant sa main au-dessus de la tribune à celle d'André Turcq, un militant FO revenu au bercail, et celle du prêtre-ouvrier Henri Barreau, permanent des métaux de la Seine. Du côté des militants d'Action catholique, un courant restreint mais convaincu s'oriente vers la CGT.

Alors que le Saint-Office excommunique, en 1949, tout catholique qui adhère au PCF, l'épiscopat français intervient en 1953 auprès du Vatican pour éviter que le Saint-Siège interdise l'adhésion des catholiques à la CGT¹⁰. En 1954, l'assemblée plénière de l'épis-

9. Monatte (Pierre), « La mort du Sillon », *La Vie ouvrière*, n° 24, 20 septembre 1910, p. 377-378. Alfred Rosmer ne partage pas l'anticléricalisme militant de l'époque. Cf. Gras (Christian), *op. cit.*, p. 37-38. Amédée Dunois préfère le conservatisme militant au « jésuitisme » du Sillon. Cf. *La Vie ouvrière*, n° 4, 20 novembre 1909, p. 250-254. En 1913, Pierre Monatte sonne l'alarme devant l'implantation des patronages, en particulier chez les cheminots. Cf. *La Vie ouvrière*, n° 81, 5 février 1913.

10. Dansette (Adrien), *Destin du catholicisme français*, Paris, Flammarion, 1957, p. 382. Le communisme a été condamné en particulier par les

copat adopte un directoire pastoral en matière sociale, qui engage les fidèles à militer dans les syndicats d'esprit chrétien, mais précise qu'« il y a des circonstances où des catholiques peuvent avoir été amenés à donner leur option en faveur d'autres syndicats ». Cette présence de chrétiens, principalement de l'Action catholique ouvrière (ACO), au sein de la CGT, quoique ténue au départ, se renforce au fil des années. L'évolution de la CFTC contrarie probablement son développement, mais, dans le même temps, les positions de l'Église à l'égard du marxisme deviennent de plus en plus tolérantes. La place des chrétiens à la CGT est consacrée publiquement en 1967 par l'entrée de Jean-Louis Moynet, alors membre de l'ACO, au bureau confédéral. Elle est confirmée par la suite, avec la montée d'autres militants catholiques à divers postes de direction, comme Joseph Jacquet, Joannès Galland, Lucien Postel, Ernest Deiss, Alphonse Véronèse. Alors qu'à la Libération la commission administrative ne comprenait aucun membre militant activement dans une organisation confessionnelle, la commission exécutive de la CGT comprend désormais en son sein une part significative de catholiques. Lorsqu'en décembre 1980 le conseil national de la CFDT reprocha à l'ACO de véhiculer un cléricisme marxiste, elle visait en partie à arrêter l'engagement de militants ouvriers catholiques à la CGT. Pour la première fois, en 1982, un prêtre-ouvrier entre au bureau confédéral.

La démocratie ne doit pas être seulement pratiquée à l'intérieur de la CGT ; elle doit régir ses rapports avec les non-adhérents. Dans le vocabulaire de la CGT, la démocratie syndicale est complétée par la démocratie ouvrière. Les non-syndiqués doivent être associés au maximum à la vie syndicale. La CGT est donc favorable aux élections professionnelles, moment fort de popularisation des orientations syndicales. Dans l'action, elle est soucieuse d'associer les non-syndiqués à la vie des grèves,

encycliques *Qui pluribus* (1846) et *Divini redemptoris* (1937). Rejeté par *Rerum novarum* (1891), le socialisme est reconsidéré par *Quadragesimo anno* (1931). Lors de la soutenance de thèse de Michel Launay sur l'histoire de la CFTC, Antoine Prost a rappelé qu'en 1936 *l'Ami du clergé* se demandait s'il convenait d'accorder l'absolution à un adhérent de la CGT.

tout en se défiant des organismes qui court-circuitent les syndicats. Les modalités en sont diverses : constitution de comités de grève plus larges que l'organisation syndicale, assemblée générale du personnel. Hostile aux consultations à bulletins secrets pour décider de la poursuite des luttes, surtout lorsque le patronat en prend l'initiative, la CGT n'hésite cependant pas à y recourir pour son propre compte, quand elle le juge nécessaire.

Les proclamations démocratiques de la CGT sont-elles respectées dans la pratique ? Périodiquement, en son sein, des voix s'élèvent, pour réclamer plus de tolérance, un respect plus poussé des statuts, une application plus résolue de ses intentions déclarées. Les minorités sont-elles plus brimées à la CGT que dans les autres centrales syndicales ? La confédération d'Henri Krasucki n'a pas le monopole des exclusions (la CFDT, en se recentrant, a épuré plusieurs directions), des manœuvres — en particulier de congrès (André Bergeron passe pour être orfèvre en la matière) —, du recours au couperet du vote majoritaire (l'exécutif national de la FEN est « homogène »). Le double langage ne relève pas de la seule tradition léniniste. La particularité de la CGT réside dans la vigueur des certitudes qui habitent ses militants et les incitent à imposer leur point de vue ; plus sûrement dans la tension structurelle que son syndicalisme « de masse et de classe » implique, le consensus devant s'établir sur les « positions de classe », comme Georges Séguy l'a rappelé au CCN d'octobre 1981.

L'unité syndicale.

Le pluralisme syndical n'appartient pas à l'univers idéologique de la CGT. Pour elle, les moments forts du syndicalisme — 1936, 1944 — correspondent à ceux de la réunification de la confédération. Le mouvement de Mai 68 échappe à cette logique, mais la CGT le note pour ajouter qu'il serait allé plus loin si les forces économiques de la classe ouvrière avaient conjugué leurs efforts. L'entente CGT-CFDT qui existait auparavant avait permis de

faire mûrir des revendications reprises en compte par le constat de Grenelle ¹¹.

L'article 1^{er} des statuts de la CGT indique : « Dans l'intérêt même de tous les salariés, la CGT se prononce pour la réalisation d'une organisation syndicale unique et agit en conséquence. » Cette proposition a été introduite lors des modifications effectuées en 1969. Son caractère tardif ne doit pas faire illusion. Le courant « lutte de classes », tel qu'il s'exprime à la CGT-U, tel qu'il prend forme de masse en 1936, tel qu'il s'affirme après la Libération, reconnaît comme un postulat la nécessité du « tous ensemble ». Le syndicalisme révolutionnaire rejetait la politique parce que source de division, alors que la lutte économique serait porteuse, par nature, d'entente. « Face au patron unique, un seul syndicat », ce slogan, que Benoît Frachon n'a cessé de répéter, n'aurait pas été récusé par Victor Griffuelhes, Paul Delesalle ou Pierre Monatte.

L'unité organique, objectif valorisé, ne s'est réalisée depuis 1921 que pendant sept années. La division qui fut la règle depuis la Première Guerre mondiale résulte, aux yeux de la CGT, essentiellement de l'hégémonie idéologique dont dispose la bourgeoisie. Prenant appui sur la diversité sociale et culturelle des travailleurs, utilisant l'anticommunisme avec adresse, la classe dirigeante suscite et attise la division syndicale afin de contrecarrer le courant « lutte de classes ». Ce dernier déclare ne pas accepter cet état de fait et appelle de ses vœux une centrale syndicale unique, naturellement anticapitaliste et à vocation socialiste.

En attendant la réalisation de cet objectif apparemment lointain, la CGT se propose de parvenir au moins à l'unité d'action. Le souci de surmonter la pluralité syndicale par des accords avec des organisations concurrentes a pris des formes diverses au cours des années. La CGT distingue quatre dimensions au problème, auxquelles elle accorde une importance variable selon la conjoncture. L'unité intersyndicale doit se faire pour l'action. La CGT refuse de s'entendre avec d'autres syndicats pour éviter ou simuler le combat. En second lieu, elle valorise l'entente à la base, mais admet qu'elle peut et doit se pratiquer à tous les niveaux de

11. La plate-forme commune du 10 janvier 1966 et le constat de Grenelle ont des parentés frappantes. Cf. Bellas (Monique), « Ambiguïtés des négociations de Grenelle », *Projet*, n° 27, juillet-août 1968, p. 809-813.

l'organisation, au plan départemental comme dans les branches professionnelles, sans exclure l'instance nationale. Troisième aspect, les accords conclus, temporaires ou durables, limités ou généraux, ne sauraient véhiculer d'ambiguïté. Enfin — et, pour la CGT, cette dernière dimension garantit la validité des trois autres remarques —, l'entente réalisée n'interdit pas l'activité indépendante de la centrale.

Après la scission de 1947, la CGT a d'abord pensé que le départ des syndiqués de base, lié à une conjoncture particulière, ne se prolongerait pas et qu'il convenait de faciliter leur retour par des appels à la réconciliation. Lorsque l'existence de la CGT-FO est apparue comme une donnée stable, la proposition de réunification fut avancée. L'interlocuteur privilégié, qui répondait d'ailleurs par une fin de non-recevoir au niveau national, était alors le rameau détaché de la CGT. Léon Jouhaux demeurait, au fond, de la famille ¹². Si les rapports avec elle sont moins difficiles, la CFTC ne représente pas pour la CGT un partenaire primordial dans les années cinquante ; alors que Pierre Le Brun plaidait en sens inverse, le CCN des 17 et 18 juin 1954 confirme que « l'effort le plus grand pour l'unité doit être porté vers les adhérents et les organisations FO » et, dans un rapport introductif au congrès de 1955, Benoît Frachon explique que la CFTC dans son ensemble ne représente qu'un instrument au service de l'Église, porteur de la collaboration de classe et de la division syndicale.

Lorsque la CFTC s'est transformée en CFDT, en novembre 1964, la CGT n'a exprimé aucune satisfaction particulière ¹³. Dans une interview consacrée à l'événement, Benoît Frachon souligne l'intensité des propos anticégétistes tenus par Eugène Descamps lors du congrès extraordinaire de déconfessionnalisation. Il note que la pluralité syndicale s'accroît avec la scission de la « CFTC maintenue ». Il estime que l'évolution de la CFTC traduit de manière complexe l'aspiration à l'unité qui anime les travailleurs et conclut sur la nécessité de surmonter la division syndicale.

Le 10 janvier 1966, le premier accord national CGT-CFDT est

12. Julien Racamond ira se recueillir sur sa tombe après sa mort et ne cachera jamais sa sympathie mêlée d'admiration.

13. Il n'est donc pas exact d'écrire que « la CGT a immédiatement et publiquement apprécié cette transformation comme un événement positif », comme le fait Krasucki (Henri), *Syndicats et Unité*, Paris, Éditions sociales, 1980, p. 99.

signé, plaçant désormais au second plan la recherche de l'entente avec la CGT-FO. Une série de facteurs a rendu possible sa conclusion : la nécessité pour la CFDT, qui connaît une certaine perte de substance, de trouver un second souffle, l'échec des négociations conduites par la nouvelle centrale avec la CGT-FO, le raidissement du patronat, qui se refuse à toute vie contractuelle, et la fermentation que les organisations perçoivent à la base. Le 36^e congrès, en juin 1967, porte un jugement très positif sur l'accord du 10 janvier 1966, qu'il déclare vouloir « respecter loyalement ». De la fin de l'année 1967 à décembre 1970, l'entente CGT-CFDT connaît une éclipse pour repartir dans un processus de controverses-compromis qui durera jusqu'en septembre 1980. Le 10 mai 1981 n'a rien changé. L'affrontement permanent entre la CGT et la CFDT demeure un point de controverse au sein de la première centrale, qui n'en opère pas moins un rééquilibrage de son discours. Alors que dans les années soixante-dix elle privilégiait nettement la CFDT comme partenaire de l'unité d'action, allant jusqu'à appeler l'organisation d'André Bergeron « CFT-FO ¹⁴ » au congrès de 1975, elle rappelle en 1980 « certaines racines communes », note que dans la négociation de juillet 1980 sur la réduction du temps de travail « les représentants de FO ont maintenu une attitude ferme » et forme le vœu suivant : « Nous devrions pouvoir nous retrouver plus souvent sur des positions voisines à propos de problèmes sociaux concrets sans que cela empêche les débats et même les affrontements d'idées entre nous ¹⁵. »

Les relations de la CGT avec la FEN, qui sont analysées publiquement à partir du congrès de 1955, n'ont jamais connu, dans un cadre bilatéral, de développement très ample. Devant l'unité d'action CGT-CFDT, la FEN s'est insérée dans ce front syndical sans que le rapport FEN-CGT se consolide véritablement. La FEN reproche à la CGT d'entretenir des échanges privilégiés avec les syndicats dirigés par des militants communistes, qui animent principalement en son sein le courant « unité et

14. La Confédération française du travail était une organisation réactionnaire, voire fascisante.

15. Krasucki (Henri), *op. cit.*, p. 78. La CFDT a mal accueilli ces appréciations : « Impossible de ne pas savourer au passage l'appel du pied à FO », Allanos (Rémy), « Les contes de l'oncle Henri », *Syndicalisme*, n° 1833, 30 octobre 1980.

action ». En sens inverse, la CGT déplore la pente « réformiste » de la FEN et sa prétention à détenir le monopole de l'intervention sur les questions scolaires. La CGT a porté une attention particulière à l'évolution de la FEN dans les années 1976-1978, à partir de la journée des enseignants socialistes tenue à Vichy le 11 mai 1975, qui témoignait de la volonté de mettre un terme à la dispersion syndicale des militants du PS ¹⁶. Elle a manifesté la volonté accrue de se prononcer sur les problèmes d'enseignement et de formation, concrétisée, au 40^e congrès, par un appel solennel aux enseignants. La FEN se demande alors si la CGT ne songe pas à créer des syndicats d'enseignants ¹⁷. Un débat, engagé à partir d'une initiative survenue à Rouen, où des instituteurs demandent l'affiliation à la CGT, est mené au sein de la centrale avec tribune libre dans *le Peuple* en 1979. Le CCN des 23 et 24 janvier 1980 tranche largement en faveur du *statu quo* sur la syndicalisation des enseignants, tout en réaffirmant son attachement à l'expression propre de la CGT dans le domaine de l'éducation. La fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture, la FERC-CGT, qui regroupe principalement un syndicat de l'enseignement technique, un syndicat des techniciens du CNRS, un syndicat d'enseignants de l'éducation physique, s'est rangée au point de vue confédéral, tout en marquant que dans ses rangs « les positions ont été très partagées ».

Au niveau confédéral, les rapports de la CGT avec la CFTC et la CGC sont ténus. Pour la centrale chrétienne, cette situation résulte de sa petitesse, de son éloignement idéologique et, dans la période de l'unité avec la CFDT, du souci de ménager la susceptibilité de cette dernière à l'égard d'une petite sœur répudiée. A l'égard de la seconde organisation, les difficultés proviennent de la prise en charge du problème « cadre » par l'UGICT et du refus de la CGC de traiter à égalité avec cette union. La CGT considère la CGC comme une « anomalie syndicale ¹⁸ », puisque, organisation catégorielle, elle dispose

16. Cf. *Le Monde*, 13 mai 1975.

17. Vial (Charles), « La CGT va-t-elle créer des syndicats d'enseignants ? La voie est tracée », *Le Monde*, 20 octobre 1979.

18. Nous utilisons une expression forgée par André Henry pour désigner le SGEN-CFDT. La CGT réclame la reconnaissance de l'UGICT à égalité avec la CGC, ce que le rapport Auroux (1981) préconise et la table ronde sur l'encadrement du 23 février 1982 met en route.

d'une représentativité comparable à celle des organisations inter-catégorielles. La CGC tient évidemment à maintenir la singularité de son statut et entend être considérée comme une interlocutrice « incontournable » des confédérations ouvrières. Ce problème de protocole, dont la portée juridique n'est pas mince, sert souvent de préalable à des rencontres toujours difficiles. En 1974, André Malterre avait conduit assez loin le rapprochement CGC-CGT. Ses successeurs — Yvan Charpentier, qui ne manifestait pas un grand sens tactique, Jean Menu, beaucoup moins anticégétiste — ne possèdent pas l'autorité nécessaire pour envisager pareil type d'alliance.

Au total, la CGT appréhende assez facilement la réalité sociale et idéologique de Force ouvrière, de la FEN, de la CFTC et de la CGC. En revanche, la CFDT représente pour la CGT un cas embarrassant. Très mobile dans ses évolutions, très diverse par sa base, très subtile dans ses formulations, l'organisation d'Edmond Maire déconcerte. Relevant d'un univers culturel très différent malgré la présence en ses rangs de catholiques, la CGT a parfois de la peine à appréhender la logique du comportement cédétiste. Dans ses cours de formation, la CGT insiste donc sur l'histoire du mouvement syndical chrétien en France, sur sa problématique interne.

A la fois critique et disposée à conclure des ententes avec les cinq autres organisations syndicales dignes de ce nom, la CGT combat frontalement le syndicalisme réactionnaire, fidèle en cela encore à la tradition du syndicalisme révolutionnaire, qui s'opposait au syndicalisme « jaune ¹⁹ ». La CGT s'est opposée à la

19. Le patronat en France a constamment tenté de favoriser la formation des syndicats autoritaires favorables à l'entente organique entre classes. En 1899 apparaît, à Montceau-les-Mines, le mouvement « jaune » dirigé par Pierre Biétry. Tombé en ruine, il est remplacé en 1910 par une Union professionnelle des syndicats libres. Après la Première Guerre mondiale, une Confédération nationale du travail et une Union générale des syndicats réformistes s'appliquent à faire vivre l'entente capital-travail. En 1936, les syndicats professionnels français (SPF) entendent relayer, dans le monde du travail, le Parti social français du colonel de La Rocque. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en 1949, divers éléments, dont certains gaullistes,

reconnaissance officielle de la CFT. Lorsque des représentants des syndicats indépendants ont été admis dans des Comités économiques et sociaux régionaux, elle a suspendu sa propre participation. Elle a consacré, outre de nombreuses brochures, quatre ouvrages pour dénoncer les méthodes violentes de cette organisation, tragiquement illustrées en 1977 par l'assassinat de Pierre Maitre, ouvrier en grève des Verreries mécaniques champenoises et syndiqué à la CGT. A la suite de ce drame, où l'un de ses militants était compromis, la CFT change de sigle. Son mauvais score aux élections prud'homales de 1979 a rendu moins urgente, aux yeux de la CGT, sa lutte contre la CSL, d'autant que sa propre audience s'est renforcée à Poissy ²⁰.

3. La formation comme instrument de diffusion de la conception CGT du syndicalisme.

La formation que dispense la CGT est un des moyens privilégiés pour diffuser dans ses rangs la conception du syndicalisme de masse et de classe que nous venons de brosser à grands traits.

Malgré l'intérêt que le courant anarchiste portait à la culture, à l'enseignement professionnel, la CGT n'a longtemps tablé pour ses militants que sur l'autoapprentissage. La presse, les brochures venaient compléter la formation sur le tas sans qu'une éducation spécifique vienne étayer l'expérience. Un professeur de mathématiques et militant de la fédération générale de l'enseignement, Ludovic Zoretti, va plaider au congrès confédéral de 1925 la création de cours d'enseignement, en rappelant les positions de Fernand Pelloutier en la matière. Un Institut supérieur ouvrier (ISO) est créé en 1932 à Paris et des collèges du travail en

constituent une Confédération du travail indépendant, à l'histoire compliquée. Son principal rameau, apparu en 1959, la Confédération française du travail, se transforme en 1977 en Confédération des syndicats libres.

20. La CSL bénéficie d'une implantation significative dans l'automobile, chez Citroën, chez Talbot, chez Peugeot et dans le pneumatique chez Michelin. En décembre 1979, la CFDT espérait effectuer une percée chez Simca-Chrysler, mais le recul de la CSL s'est produit au profit de la CGT.

province. L'ISO, dirigé par Georges Lefranc, organise trois séries de cours : formation à la rédaction, documentation (histoire, économie, droit), culture générale (littérature, philosophie, art). Le Centre confédéral d'éducation ouvrière (CCEO) coordonne l'activité de l'ISO et des collègues. Les responsables veillent à ce que l'expérience des universités populaires — cette tentative des intellectuels d'aller vers le peuple au moment de l'affaire Dreyfus — ne se renouvelle pas dans ses aspects négatifs : pour éviter le décalage entre maîtres et élèves, les programmes sont conçus en fonction des besoins et au conseil d'administration siègent deux délégués élus par les enseignés. Après 1968, le renouvellement des méthodes et des contenus est favorisé par l'accroissement des crédits du ministère, sans que les options fondamentales soient modifiées.

La CGT se fixe trois objectifs en matière de formation. Non réservée aux seuls dirigeants, elle doit être une *formation de masse*. Extensive, elle comporte une *gradation* : la formation de départ devrait concerner tous les adhérents ; au-delà, trois niveaux de formation sont prévus (de base, moyen, supérieur) pour ceux qui exercent des fonctions militantes. Des formations spécialisées (par exemple Sécurité sociale, comité d'entreprise, droit du travail) sont dispensées au niveau moyen et au niveau supérieur. La CGT utilise aussi les moyens fournis par les instituts du travail, dont Marcel David a suscité la création. Dans tous les cas, la visée pédagogique demeure *pratique*, même si, de plus en plus, la dimension culturelle de toute action est soulignée. Le CCEO n'inscrit pas dans ses programmes la philosophie ou « certaines questions purement politiques sur lesquelles la CGT ne s'est pas prononcée ». Fondamentalement, la CGT cherche à armer ses militants et, à travers l'enseignement délivré, à façonner une communauté de pensée et de sentiments.

Comme nous l'avons vu, à travers sa formation, sa presse, ses réunions, la CGT parvient à « socialiser » ses militants. Les socialistes qui rejoignent ses rangs acquièrent ou renforcent des caractéristiques les différenciant au sein de leur famille politique. Cette acculturation n'en possède pas moins des limites. D'un point de vue externe, si l'on accepte cette manière de dire, l'allégeance à un parti en conflit avec la CGT peut amener à privilégier la fidélité politique à l'appartenance syndicale. D'un point de vue interne, l'état quasi immuable, presque achevé de la

conception syndicale de la CGT contribue à masquer les décalages qui s'établissent entre la théorie et la pratique. Dans la marge non élucidée qui sépare les grands principes des options quotidiennes — les variations tactiques étant uniquement attribuées au mouvement des choses, à moins qu'elles ne soient imputées à la malignité de l'adversaire — naissent des controverses apparemment indéchiffrables pour le commun des mortels. La force apparente des certitudes partagées à travers un même lexique se retourne en faiblesse de l'analyse critique et de l'échange entre points de vue opposés.

Index

- Adam (Gérard), 21, 234.
Albert (Charles), 175, 176.
Allanos (Rémy), 142.
Allemane (Jean), 35.
Aragon (Louis), 102, 175.
Arrachard (René), 94.
Auroux (Jean), 143.
- Bacon (Paul), 104.
Badie (Bertrand), 234.
Balandier (Georges), 189, 190.
Balibar (Étienne), 49.
Balland (Jean-Louis), 191.
Bance (Pierre), 176.
Barbusse (Henri), 53.
Barjonet (André), 100, 111, 149,
151, 234.
Barralis (Roger), 202.
Barre (Raymond), 117, 186.
Barreau (Henri), 137.
Barry (M^{me}), 35.
Barthes (Roland), 186.
Barthou (Louis), 46.
Bauer (Otto), 57.
Becker (Henri), 82.
Becker (Jean-Jacques), 50, 94,
192.
Belin (René), 74, 75, 76, 78, 84,
166, 167, 171.
Bellas (Monique), 140.
- Belleville (Pierre), 108.
Benard (Jean), 149.
Bergeron (André), 119, 139,
142, 199.
Bergounioux (Alain), 234.
Berteloot (André), 149.
Berth (Édouard), 42.
Bertin (Louis), 85.
Bertou (Marius), 173, 174.
Bertrand (Roger), 85.
Besnard (Pierre), 65, 66.
Besombes (Auguste), 35.
Bidault (Georges), 97.
Bidouze (René), 191.
Bietry (Pierre), 144.
Birnbaum (Pierre), 197.
Blackmer (Donald), 233.
Bled (Jules), 44.
Bleitrach (Danielle), 100.
Bloch (Jean-Richard), 20, 21,
56.
Bloch-Lainé (François), 108.
Blum (Léon), 65, 73, 74, 75, 92.
Bockel (Alain), 191, 234.
Bon (Frédéric), 21.
Bonnafous (Simone), 189.
Bothereau (Robert), 86, 88, 92,
93, 94, 168.
Boukovski (Wladimir), 210.
Bourdé (Guy), 233.

- Bourderon (Albert), 52, 62, 64.
 Bourdieu (Pierre), 148, 153.
 Bourgès-Monoury (Maurice), 104.
 Bouvier (Pierre), 174.
 Bouzanquet (Albert), 94.
 Boville (Henri), 64.
 Brécy (Robert), 232, 233.
 Brejnev (Leonid), 222.
 Briand (Aristide), 42, 43.
 Bron (Jean), 100.
 Broutin (Charlemagne), 136.
 Brown (Irving), 95.
 Bruhat (Jean), 54, 232.
 Buhl (René), 119, 135, 172, 185.
 Buisson (Georges), 87, 88.
 Burdeau (Georges), 179.
- Cacérés (Benigno), 173, 175.
 Cachin (Marcel), 67.
 Caire (Guy), 232, 234.
 Cam (Pierre), 177.
 Capdevielle (Jacques), 21.
 Capocci (Oreste), 88, 89.
 Carassus (Pierre), 202.
 Caudron (Dinah), 202.
 Cayrol (Roland), 197.
 Cazals (Leopold), 59.
 Ceccaldi (Pascal), 161.
 Chaban-Delmas (Jacques), 114, 116.
 Chambelland (Maurice), 64, 91.
 Charbit (Fernand), 91.
 Charles (Jean), 165.
 Charlot (Jean), 94.
 Charpentié (Yvan), 144.
 Charpiot (Raymond), 122.
 Chautemps (Camille), 63, 179.
- Chauvineau (Jacques), 191.
 Chenu (Alain), 100.
 Cheyron (Patrick du), 103.
 Chirac (Jacques), 117.
 Choltitz (g' von), 88.
 Churchill (Winston), 45.
 Clemenceau (Georges), 39, 42.
 Cogniot (Georges), 171.
 Cohen (Maurice), 193.
 Coing (Henri), 187.
 Colpin (Jean), 199.
 Compère-Morel (Adéodat), 44.
 Comte (Auguste), 35.
 Considérant (Victor), 159.
 Copigneaux, 36, 227.
 Corvalan (Luis), 210.
 Couette (Marie), 154.
 Coupât (Pierre), 36.
 Coupeau (M^{le}), 35.
 Courant (Pierre), 169.
 Courtois (Stéphane), 73.
 Croizat (Ambroise), 87, 89, 168, 198.
 Crozier (Michel), 232.
- Daladier (Édouard), 77, 78, 81.
 Dansette (Adrien), 137.
 Daquin (Louis), 96, 175.
 David (Marcel), 146.
 Davignon (baron Étienne), 120, 213.
 Déat (Marcel), 85.
 Debré (Michel), 106.
 Defferre (Gaston), 201.
 Deiss (Ernest), 22, 138.
 Delaisi (Francis), 64, 149.
 Delamarre (Georges), 94.
 Delamotte (Yves), 115.
 Delesalle (Paul), 41, 42, 140.
 Dellac (Yves), 95, 97.

- Delmas (André), 171.
 Delobelle (Marceau), 82.
 Delors (Jacques), 114, 116.
 Delsol (C.), 91.
 Deniau (Roger), 88.
 Descamps (Eugène), 114, 141, 221.
 Destanne de Bernis (Gérard), 216.
 Deville (Gabriel), 35.
 Deville (Henri), 35.
 Dimitrov (Georges), 70, 73.
 Dmitrieff (Élisabeth), 155.
 Dolléans (Édouard), 39, 41, 52, 55, 232.
 Doumergue (Gaston), 46.
 Doussineau (Michèle), 160.
 Dreyfus (Alfred), 36, 146.
 Droz (Jacques), 232.
 Dubéros (Raymond), 42.
 Dubief (Henri), 41, 42, 44.
 Dubois (Jean), 189.
 Dubreuil (Hyacinthe), 63, 164, 165, 184.
 Duchat (Jules), 95, 207.
 Duchemin (René Paul), 74.
 Duclos (Jacques), 98.
 Dufour (Jean-Claude), 166.
 Dufriche (Marcel), 98.
 Duhamel (Alain), 28.
 Duhamel (René), 14, 208, 210.
 Dumazedier (Joffre), 173.
 Dumoulin (Georges), 50, 55, 59, 62, 64, 79, 85.
 Dunois (Amédée), 137, 175, 176.
 Durand (Jules), 43.
 Durand (Michèle), 169.
 Duret (Jean), 64, 149.
 Duveau (Georges), 232.
- Efrahem, 33.
 Eisenhammer (John), 169.
 Engels (Friedrich), 169.
 Erbès-Seguïn (Sabine), 233.
- Fayet (Jean), 87.
 Ferrat (André), 67.
 Ferri, 196.
 Fine (Martin), 62.
 Finck (Édouard), 82.
 Fiterman (Charles), 191.
 Forestier (Denis), 103.
 Forgues (Julien), 85.
 Fournier (Jacques), 234.
 Frachon (Benoît), 25, 26, 30, 54, 69, 71, 72, 74, 75, 77, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 111, 119, 127, 137, 140, 141, 162, 167, 181, 182, 197, 199, 201, 204, 206, 208, 211, 212, 216, 221, 227.
 France (Anatole), 39.
 Franco (g' Francisco), 76.
 Francq (Roger), 64.
 Frankel (Léo), 155.
 Freyssinet (Jacques), 216.
 Friedmann (Georges), 185.
 Frischmann (Georges), 199.
 Frossard (Ludovic), 67.
 Furia (Daniel), 165.
- Gagarine (Youri), 207.
 Gaillard (Félix), 104.
 Galland (Joannès), 138, 205, 206.
 Gallissot (René), 208, 215.
 Gani (Léon), 163.
 Garaudy (Roger), 111.
 Garcia (Charles), 82.

- Garmy (René), 65, 67, 69, 171, 232.
 Gaulle (Charles de), 89, 105, 106, 107, 109, 111, 112, 114, 186, 190.
 Gaumé (Gérard), 202.
 Gazier (Albert), 87, 88, 89, 93, 137, 168, 198.
 Gay (Jean), 201.
 Gensous (Pierre), 204, 210.
 Georges (Bernard), 233.
 Germon (Claude), 202.
 Ghesquières (Henri), 44.
 Gide (André), 11.
 Gignoux (Claude-Joseph), 76.
 Gilles (Christiane), 121, 124, 155, 210.
 Girard (Henri), 35.
 Giraud (Gaston), 85.
 Giroud (Françoise), 186.
 Gitton (Marcel), 71.
 Godonnèche (Victor), 65.
 Gramsci (Antonio), 15, 32, 49, 190, 219, 223.
 Gras (Christian), 50, 52, 137.
 Grégoire (Roger), 109.
 Griffuelhes (Victor), 18, 30, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 49, 50, 91, 127, 140, 227.
 Grunberg (Gérard), 234.
 Guérard (Eugène), 36, 48, 224.
 Guérin (Maurice), 136.
 Guerrand (Roger-Henri), 175.
 Guesde (Jules), 34, 50, 136.
 Guglielmi (Jean-Louis), 168.
 Guibert (Roger), 209.
 Guieysse (Charles), 41.
 Guigui (Albert), 87.
 Guillé (Germaine), 207.
 Guiol (Patrick), 196.
 Guyader, 78.
 Hagnauer (Roger), 91.
 Halbeher (Aimé), 199.
 Halevy (Élie), 232.
 Harff (Yvette), 169.
 Hasfeld (Marcel), 173.
 Hegel (Georg Wilhelm Friedrich), 126.
 Henry (André), 143.
 Herriot (Édouard), 63.
 Hervé (Gustave), 44, 50.
 Hitler (Adolf), 70, 73, 85.
 Honoré (Jean-Paul), 44.
 Hoshiller (Max), 55.
 Hugo (Victor), 11.
 Jaccoud, 78.
 Jacquet (Joseph), 138.
 Jaurès (Jean), 44, 47, 49.
 Javillier (Jean-Claude), 177, 232.
 Jayat (Lucien), 70, 88, 95, 102, 208.
 Jeanneney (Jean-Marcel), 113.
 Jezequel (Claude), 132.
 Jouhaux (Léon), 17, 24, 25, 30, 33, 43, 44, 45, 46, 47, 50, 51, 52, 55, 57, 58, 59, 62, 63, 64, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 95, 141, 149, 179, 204, 212, 227.
 Jourdain (Henri), 184.
 Julliard (Jacques), 12, 232, 233.
 Kautsky (Karl), 127.
 Keüfer (Auguste), 35, 40, 48, 61, 136.

- Khrouchtchev (Nikita), 102, 208.
 Kieffer (Jules), 59.
 Kollontai (Alexandra), 67.
 Kopple (Barbara), 175.
 Krasucki (Henri), 12, 29, 31, 113, 117, 121, 123, 124, 127, 128, 131, 139, 141, 142, 152, 161, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 205, 214, 221, 222, 224.
 Kreuger (Ivan), 179.
 Kriegel (Annie), 73, 232.
 Kropotkine (Pierre), 169.
 Krumnow (Fredo), 111, 185.
 Labi (Maurice), 111.
 Lacoste (Robert), 64, 78, 88, 96, 181.
 Lacouture (Jean), 187.
 Lacroix (Annie), 93, 233.
 Lafont (Ernest), 41.
 Lagailse (A.), 36, 227.
 Lagardelle (Hubert), 39, 42.
 Lage (Raymond de), 137.
 Lambert (Jacqueline), 135.
 Lambert-Ribot (Alexandre), 74.
 Landier (Hubert), 21, 194, 199, 233.
 Langevin (Paul), 172.
 Laniel (Joseph), 98.
 Lapeyre (Roger), 91, 103.
 La Rocque (colonel de), 144.
 Laroque (Pierre), 168, 232.
 Laroze (Jean-Claude), 152.
 Latapie (Jean), 42.
 La Tour du Pin (René de), 85.
 Laudrain (Maurice), 137.
 Launay (Michel), 138.
 Laurat (Lucien), 149.
 Laurent (Charles), 78.
 Laval (Pierre), 69, 71, 73.
 Lavau (Georges), 32, 194, 197, 202.
 Lazitch (Branko), 52.
 Le Brun (Pierre), 26, 64, 88, 100, 102, 104, 108, 109, 141, 149, 151, 159, 182, 212.
 Leclerc (g^e), 88.
 Lecoin (Louis), 59.
 Lefebvre (Raymond), 50, 51.
 Lefranc (Georges), 35, 47, 55, 64, 94, 95, 146, 171, 175, 232.
 Legien (Karl), 47.
 Le Guen (René), 130.
 Le Léap (Alain), 25, 95, 97, 98, 162, 207, 227.
 Lénine (Vladimir Illitch), 51, 52, 65, 66, 67, 86, 197.
 Lenoir (Raoul), 161, 162.
 Léonard (Jacqueline), 155.
 Le Pors (Anicet), 191.
 Lequin (Yves), 233.
 Leroy (Maxime), 41, 129, 232.
 Lespès (Henri), 90.
 Lessing, 196.
 Levasseur (Émile), 232.
 Lévy (Albert), 42.
 Levy (Claude), 83.
 Lomet (René), 124.
 Lorient (Fernand), 53, 55.
 Losovski (Alexandre, ps. Salomon Abramovitch Drizdo), 59, 68.
 Louis (Paul), 232.
 Louzon (Robert), 64.
 Lukacs (Georg), 81.
 Lunet (André), 98.
 Luquet (Alexandre), 42, 43.

- Luxemburg (Rosa), 50.
Lyon-Caën (Gérard), 232.
- Macpherson (James), 56.
Madjarian (Grégoire), 93.
Magniadas (Jean), 14, 21, 150, 217.
Maire (Edmond), 118, 119, 121, 128, 144, 199, 200, 201.
Maitre (Pierre), 145.
Maitron (Jean), 232, 233.
Mallet (Serge), 108.
Malraux (André), 174.
Malterre (André), 144.
Man (Henri de), 64, 85, 181.
Manevy (Raymond), 175.
Manouilski (Dimitri), 73.
Marchais (Georges), 122, 201, 202, 203, 222.
Marck (Charles), 46.
Marcou (Lilly), 234.
Marion (Jacques), 95.
Marshall (g' Georges), 92, 93, 94, 95, 97, 165.
Martin du Gard (Roger), 175.
Martinet (Gilles), 134.
Martinet (Marcel), 50.
Marty-Rollan (E.-J.), 41.
Marx (Karl), 34, 73, 127, 170.
Massé (Pierre), 108.
Masselin (Pierre), 108.
Mathieu (Gilbert), 131.
Mauriac (François), 83, 98.
Mauroy (Pierre), 125, 161, 180, 206, 221, 222.
Maurras (Charles), 46.
Mauvais (Léon), 198, 212.
Mayer (Daniel), 89.
Mayer (René), 180.
Mayoux (François), 55, 58.
- Mendès France (Pierre), 100, 111, 112, 187.
Menu (Jean), 144.
Merle (Vivien), 84.
Merleau-Ponty (Maurice), 33, 83, 126.
Mermeix (ps. Gabriel Terrail), 41, 189.
Merrheim (Alphonse), 38, 41, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 52, 53, 55, 161, 164.
Métivier (Lucien), 39.
Meunier (Christine), 187.
Michels (Roberto), 32.
Millerand (Alexandre), 36.
Mitterrand (François), 109, 117, 122, 201, 202, 221, 222, 223.
Moch (Jules), 64, 74, 96, 202.
Molino (Lucien), 98, 100.
Mollet (Guy), 103, 202, 223.
Molotov (Viatcheslar), 94, 95.
Monatte (Pierre), 44, 48, 50, 51, 58, 59, 64, 65, 91, 137, 140.
Monmousseau (Gaston), 54, 59, 65, 66, 88, 90, 98, 137, 227.
Monnet (Jean), 182.
Montaldo (Jean), 27.
Monzie (Anatole de), 78, 83.
Moreau (Georges), 232.
Morizet (André), 41.
Mouriaux (René), 21, 124, 232, 233, 234.
Moussinac (Léon), 68, 173.
Moynot (Jean-Louis), 14, 117, 119, 121, 124, 126, 138, 150, 151, 152, 185, 203, 210, 214, 220.
Mussolini (Benito), 70.
Mysyrowicz (Ladislas), 148.

- Neumeyer (Pierre), 78, 88, 94.
Nicolaev, 207.
Niel (Louis), 38, 41, 43, 227.
- Ollier (Pierre-Dominique), 194.
Ossian, 56.
Oury (Louis), 99.
Overney (Pierre), 116.
- Parodi (Alexandre), 89, 168.
Parodi (Maurice), 232.
Pastre (Aimé), 103.
Pataud (Émile), 42, 49.
Paul (Marcel), militant, 198.
Paul (Marcel), cinéaste, 175.
Pelloutier (Fernand), 35, 36, 37, 145, 148, 169, 173.
Péricat (Raymond), 55.
Perrier (Raymond), 85.
Perrot (Marguerite), 168.
Perrot (Michelle), 233.
Peschanski (Denis), 82.
Pétain (Philippe), 84.
Peyrefitte (Alain), 12.
Philip (André), 232.
Piatniski (Ossip ou Iossif), 71.
Pinay (Antoine), 105, 200.
Pineau (Christian), 64, 85, 86, 88.
Piolot (Marc), 14, 54.
Piquemal (Michel), 64.
Pivert (Marceau), 75.
Poher (Alain), 201.
Poincaré (Raymond), 46, 63, 179.
Polevoï (Boris), 220.
Pompidou (Georges), 110, 113, 114, 115, 201.
Portelli (Hugues), 32, 220.
Postel (Lucien), 138.
- Pouget (Émile), 23, 37, 38, 39, 41, 42, 49, 91, 189.
Poulain (Jean-Claude), 184.
Poulantzas (Nicos), 195.
Prost (Antoine), 138, 232, 233.
Proudhon (Pierre-Joseph), 73.
- Questiaux (Nicole), 234.
- Racamond (Julien), 65, 66, 72, 82, 88, 141.
Ramadier (Paul), 92, 93, 105, 179.
Raspail (François-Vincent), 153.
Raynaud (Henri), 82, 86, 88, 168.
Rebérioux (Madeleine), 49.
Renard (Victor), 40, 44.
Renaudin (Ed.), 36, 227.
Renauld (Marie-Anne), 233.
Renoir (Jean), 175.
Reynaud (Jean-Daniel), 232, 234.
Reynaud (Paul), 77.
Richt (Diana), 232.
Ridgway (g'), 98.
Riom (L.), 36.
Rioux (Jean-Pierre), 184.
Robert (Jean-Louis), 59, 232, 233.
Rocard (Michel), 201.
Rolland (Romain), 51, 54, 76, 173, 175.
Rol-Tanguy (Henri-Georges), 88.
Romains (Jules), 175.
Rosmer (Alfred), 46, 48, 49, 50, 52, 64, 65.
Ross (George), 98, 234.
Rouzaud (Léon), 98.

- Roy (Joanine), 31, 117.
 Roy (Marcel), 85.
 Rueff (Jacques), 105, 200.
 Sacco (Nicolas), 68.
 Saccoman (Pierre), 71.
 Saderne (M^{lle}), 35.
 Saillant (Louis), 78, 85, 86, 87, 88, 90, 135, 204, 207.
 Sainjon (André), 124, 202.
 Saint-Jours (Yves), 191.
 Salacrou (Armand), 43, 175.
 Sangnier (Marc), 136, 137.
 Sauvy (Alfred), 166.
 Savoie (Auguste), 44, 62.
 Scardigli (Victor), 232.
 Scelle (Georges), 176, 177.
 Schaeffer (Jean), 102.
 Schuman (Robert), 212.
 Schwernik (Nicolai), 68.
 Segrestin (Denis), 233.
 Séguy (Georges), 24, 30, 31, 72, 81, 102, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 127, 131, 133, 136, 139, 166, 174, 183, 184, 198, 199, 200, 202, 204, 206, 208, 212, 215, 217, 227.
 Seilhac (Léon de), 38, 43, 232.
 Sekou Touré (Ahmed), 216.
 Sellier (François), 234.
 Semard (Pierre), 30, 58, 65, 66, 72, 74.
 Semat (Roger), 86.
 Sembat (Marcel), 46, 50.
 Serre (Pierre-Charles), 165.
 Severac (Jean-Baptiste), 232.
 Simiand (François), 232.
 Siwek-Pouydesseau (Jeanne), 18.
 Sorel (Georges), 42, 196.
 Souvarine (Boris), 71.
 Staline (Joseph), 67, 71.
 Subileau (Françoise), 199.
 Tarrow (Sidney), 234.
 Tartakovski (Danielle), 68.
 Taylor (Frédéric Winslow), 164, 165.
 Terechkova, 207.
 Tessier (Gaston), 89.
 Thälmann (Ernst), 70.
 Thierry (Albert), 48, 171, 189.
 Thomas (Albert), 54, 57, 62, 206.
 Thorez (Maurice), 73, 75, 180, 199, 201.
 Tiano (André), 234.
 Tintant (Denise), 233.
 Tito (maréchal Josip Droz), 97.
 Tixier (Adrien), 168.
 Tolain (Henri), 33.
 Tollet (André), 86, 88.
 Tommasi (Joseph), 65.
 Tomski (Mikhaïl), 68.
 Totti, 58, 65, 227.
 Touraine (Alain), 232.
 Tournier (Maurice), 189.
 Toutée (Jean), 109.
 Trempé (Rolande), 234.
 Trenet (Charles), 173.
 Tripier (Maryse), 163.
 Tristan (Flora), 33.
 Trotsky (Léon Davidovitch Bronstein dit), 51, 52, 67, 71, 76.
 Turcq (André), 137.
 Vailland (Roger), 96, 175.

- Vaillant (Édouard), 35, 44, 46, 50.
 Vallon (Louis), 64.
 Van der Meersch (Maxence), 175.
 Vanzetti (Bertolomeo), 68.
 Varga (Eugène), 149, 181.
 Varlin (Eugène), 33.
 Vassart (André), 69.
 Verdier (Guillaume), 59, 65.
 Verdier (Jean-Maurice), 192, 232.
 Vergeat (Marcel), 57.
 Verger (Jules), 86.
 Véronèse (Alphonse), 135, 138, 169.
 Verret (Michel), 162.
 Vetter (Heinz Oscar), 213.
 Vial (Charles), 143.
 Viannet (Louis), 199.
 Villermé (Louis-René), 166.
 Viviani (René), 46.
 Voirin (Charles), 44.
 Wallon (Louis), 172.
 Warcholak (Michel), 31, 121, 124, 152.
 Weber (Max), 11, 13.
 Weil (Éric), 126.
 Weil (Simone), 74.
 Weill (Georges), 232.
 Weiss (Dimitri), 232, 234.
 Widerberg (Bo), 175.
 Willard (Claude), 234.
 Wilson (Woodrow), 53, 55, 56, 86.
 Wintsch (Jean), 169, 170.
 Yvetot (Georges), 46, 91.
 Zarifian (Philippe), 120, 150, 152.
 Zay (Jean), 171.
 Zola (Émile), 175.
 Zoretti (Ludovic), 145, 171.
 Zorgbibe (Charles), 211.

Table

<i>Liste des sigles syndicaux</i>	7
<i>Introduction</i>	11

1. Anatomie de la CGT

1. <i>Un double mouvement parti d'en bas</i>	15
Les structures verticales : la solidarité professionnelle	17
Les structures horizontales : les convergences interprofessionnelles	19
2. <i>Effectifs et composition de la CGT</i>	20
3. <i>Rôle et organisation de la confédération</i>	22
Effectifs des différents étages de la confédération et financement	27
4. <i>La CGT s'interroge sur ses structures</i>	28
5. <i>Qui dirige la CGT ?</i>	30

2. Les années de formation, 1895 à 1939

1. <i>La CGT à dominante pansyndicaliste, 1895-1914</i>	34
Des débuts médiocres pour l'unité ouvrière, 1895-1902	35
La belle époque du syndicalisme révolutionnaire, 1902-1908	38
De la crise du syndicalisme à la guerre, 1909-1914.....	42

Richesse et contradictions du syndicalisme révolutionnaire	47
2. <i>De l'Union sacrée à la scission. La transition 1914-1921</i>	50
Une poignée d'irréductibles, août 1914-août 1915.....	50
Zimmerwald, septembre 1915-décembre 1916.....	51
Cette grande lueur à l'Est et la paix wilsonienne, 1917-1918	53
La nuit du mouvement gréviste, 1919-1920	56
La scission de 1921	58
3. <i>Les deux CGT, 1921-1939</i>	61
La reconstruction de la CGT et l'action réformiste, 1921-1934	62
Le syndicalisme unitaire à la recherche des masses, 1921-1934	65
Le refus du fascisme. La réunification, 1934-1936.....	69
Juin 1936 et les lendemains qui déchantent	73

3. Les combats contemporains, de 1939 à nos jours

1. <i>La transition 1939-1947. De la seconde scission à la troisième</i>	81
Les unitaires dans la clandestinité	82
Les corporatistes au pouvoir	84
La réunification du Perreux et la Libération	86
La CGT soutient l'expérience tripartite	89
Des scissions autonomes à la scission Force ouvrière ..	92
2. <i>Après 1947, la CGT à dominante « lutte de classes »</i> ...	95
La CGT dans la guerre froide, 1948-1953	96
Du non au mendésisme au non à de Gaulle, 1954-1958	99
Quatre années syndicales sous le signe de la « sale guerre », 1959-1962	105

De la grève des mineurs à la grève générale, 1963-1968	107
Mai-juin 1968 et la CGT	110
L'après-Mai	112
Les débuts de l'après-gaullisme, 1969-1972.....	114
L'ère du programme commun, la crise économique et l'échec, 1972-1978	115
Le 40 ^e congrès et ses incertitudes, 1978-1981	119

4. Une conception marxiste du syndicalisme

1. <i>Les sources du syndicalisme CGT</i>	127
2. <i>Les principes de base</i>	128
Un syndicalisme de masse et de classe	128
Démocratie syndicale et démocratie ouvrière	134
L'unité syndicale	139
3. <i>La formation comme instrument de diffusion de la conception du syndicalisme</i>	145

5. Objectifs quotidiens et perspectives socialistes

1. <i>Analyse du capitalisme. La crise</i>	148
2. <i>Les revendications immédiates</i>	152
L'action salariale. Des hausses pour qui ?	152
Comment garantir le droit au travail ?	159
Améliorer les conditions de travail et de vie	164
La culture selon la CGT.....	171
Droits et libertés	176
3. <i>Des revendications structurelles</i>	178
La nationalisation des secteurs clefs de l'économie	179
La planification démocratique	181
La « gestion démocratique », l'autogestion.....	183

6. La CGT et la politique

1. <i>Présence de la CGT dans l'État</i>	190
2. <i>Interlocutrice pour toutes les gestions étatiques</i>	193
3. <i>La CGT dans la lutte pour le pouvoir</i>	195
4. <i>Affiliation internationale</i>	203
5. <i>Grandes orientations sur le plan international</i>	207
Du soutien inconditionnel à la relation critique avec les pays socialistes.....	207
Adaptation à l'Europe communautaire.....	211
Soutien au Tiers Monde « progressiste ».....	215
 <i>Conclusion</i>	 219

Annexes

1. Tableau des secrétaires généraux de la CGT, des origines à nos jours.....	227
2. Évolution des effectifs de la CGT depuis 1958, selon les déclarations officielles de la confédération.....	227
3. Résultats électoraux de la CGT.....	228
a) Évolution des suffrages CGT aux élections des comités d'entreprise depuis 1966.....	228
b) Résultats des élections prud'homales de 1979 (col- lège salariés).....	229
c) Tableau de l'audience des syndicats en 1979 selon la CFDT.....	231
4. Orientations bibliographiques.....	232
 <i>Index</i>	 237

Table des cartes, schémas et tableaux insérés dans le texte

Organigramme de la CGT, 16. — Carte des comités régionaux et des unions départementales, selon une affiche de 1973, 20. — Tableau des votes de congrès de 1918 à 1921, 60. — Tableau des scissions de la CGT, 80. — Tableau des résultats aux élections de la Sécurité sociale, 101.